

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'UNION PROTESTANTE.

SOCIÉTÉ SECRÈTE ÉTABLIE A GENÈVE.

3e. article.

Lutte contre l'envahissement du papisme.

Voici en quels termes le comité-directeur de la nouvelle société secrète déplore, en terminant son *Manifeste*, les progrès du papisme dans sa petite patrie, la patrie de la foi :

« ... Il y a tantôt vingt-neuf ans que nous fûmes vaincus et liés, comme pays protestant, par le seul fait de l'accession de dix-sept communes catholiques ; le traité que nous signâmes fut pour nous une abdication, comme le laissait échapper ce mot spirituel et profond de l'un des principaux personnages de l'époque : Messieurs de Genève dé-enclavent leur territoire et ne voient pas qu'ils enclavent leur religion ! Il disait vrai : dès lors l'ardent désir que Rome avait toujours eu de reconquérir Genève passa à l'état de projet, et du projet à l'exécution ; car on sait que cette puissance est en fond d'habileté comme d'ambition. Multiplier les catholiques dans le canton et tout particulièrement dans la ville, faciliter l'arrivée et l'établissement de marchands, d'ouvriers et de domestiques étrangers, transformer graduellement ces recrues en citoyens du pays en les incorporant au sol par des relations et des mariages et en les aidant, au besoin, à acquérir la bourgeoisie : telle a été et telle est encore la marche prescrite de loin et fidèlement suivie de près, marche d'autant plus infailible qu'aucun genre de moyens ne manque pour la secondar. Genève, en 1814, au moment où elle sortait des mains de la France, comptait environ 3,000 catholiques dans la ville, aujourd'hui vingt-huit ans après, ce nombre est plus que doublé. En vain quelques sentinelles plus clairvoyantes nous disaient : Garde à vous ! une indifférente quiétude, sous le beau nom de tolérance, fermait les yeux sur le péril pour n'avoir pas à y parer. Cité puissante coalition contre notre petite patrie, la patrie de la foi, cachait si bien ses moteurs et ses leviers, ménageait si bien son insensible action, que nous nous obstinions à n'y pas croire ; les récomens eux-mêmes ne nous apprenaient rien. C'est dans ces derniers temps seulement que d'habiles et vigilants citoyens, par le simple exposé des chiffres et leur évident commentaire, nous faisant toucher au doigt l'imminence du péril, ont compté au protestantisme genevois les jours qui lui restent à vivre. L'invasion du papisme n'est plus un avenir problématique, une possibilité, ni même une simple vraisemblance, c'est une marche régulièrement montante dont on peut calculer la durée par pieds et par heures, et dire quand et comme elle couvrira la place. Les choses en sont au point que le jésuitisme, sûr de la place, entonne déjà le chant de victoire... »

« Y a-t-il des remèdes au mal ou tout au moins des préservatifs à prendre contre son accroissement ? Nous le pensons ; mais nous ne prétendons pas toucher ici cette difficile et délicate question, dont la solution devra précisément ressortir de nos recherches communes et plus encore des événements que susciteront, pour nous venir en aide, la divine Providence, si nous savons seulement y être attentifs et en profiter. Nous ne voulons qu'indiquer les moyens qui ont déjà, dans l'Union, force de chose jugée, et jalonné la route aux idées nouvelles qui pourraient surgir... »

Voilà qui est étrange : un mal affreux ronge la patrie de la foi, on a ou du moins on croit avoir des remèdes efficaces, et l'on n'ose pas même les faire connaître aux associés. Que le Comité attende que le temps soit venu, afin de demander à ses frères occasionnellement séparés de se fondre pour ne faire qu'un troupeau, cela se conçoit de la part de gens qui déclarent n'attacher aucune importance aux croyances et se mettre peu en peine des diversités. Mais les envahissements du papisme, grand Dieu ! vous avez les moyens d'y mettre un terme, et ces moyens vous ne les employez pas. Que dir-je ? vous ne voulez pas même les indiquer à vos frères et amis. Ou le Comité a bien peu de confiance en ses sections, ou les remèdes dont il parle sont bien repoussants ? Quoiqu'il en soit, voyons ceux qui ont déjà dans l'Union force de chose jugée. Ce qu'on a vu ainsi dans le secret de l'association pourra donner quelque idée de ce qu'on n'ose encore dire dans le secret plus profond du Comité Souverain.

D'abord on a soin de remarquer que quelque tort qu'on ait pu avoir en admettant des citoyens qui ont au fond deux patries et dont le vrai gouvernement est Rome, ils n'en sont pas moins nos concitoyens. Il ne faut pas oublier, et d'ailleurs, si le devoir commande la justice, l'intérêt de l'union impose également une prudente circonspection. C'est pourquoi, agissons avec suite et fermeté, mais sans bruit, sans inutile jactance, sans attirer sur

nous l'attention.

« ... L'Eglise romaine nous a suffisamment montré le prix du silence, elle qui est restée vingt-huit ans à nous enlacer, sans rien laisser transpirer de ses projets et de ses espérances. Rappelons à ce propos l'indispensable nécessité de respecter religieusement le mystère dont on a cru devoir envelopper la composition du comité, ne doutant pas qu'à la moindre indiscretion sur ce point, la malice des adversaires ne se prévalût avidement de la connaissance des noms pour jeter de la défiance sur les intentions et caractères des personnes, et, par-là même, du discredit sur toute l'œuvre. Ces préliminaires dûment entendus, venons aux remèdes.

« Il y en a de matériels, il y en a de moraux.

« Les moyens matériels sont, les uns du ressort de l'Etat, les autres du ressort des particuliers. Les mesures gouvernementales ou politiques consisteraient, par exemple, à porter au libre établissement certaines restrictions du genre de celles qu'ont introduites dans leur législation quelques cantons placés dans des circonstances analogues aux nôtres.

« Cette question ayant été récemment traitée avec toutes les lumières et toute la franchise qu'elle requiert, par un de nos publicistes les plus distingués, ce qui reste maintenant à faire aux membres de l'Union, c'est de prendre individuellement ou dans leurs sections, une connaissance approfondie des mesures par lui proposées, afin, s'ils les approuvent, d'en secondar l'introduction de toute leur influence directe ou indirecte, ou tout au moins pour appeler par leurs votes, dans nos conseils, des citoyens disposés à les soutenir. Si nous parvenons à décider tout ce qu'il y a de vieux sang genevois à exercer de-ormais ses droits électoraux, et à faire en vue du premier de nos intérêts, no re avenir protestant, en donnant à cette considération le pas sur toute autre, et en sachant même lui faire, au besoin, le sacrifice des préférences politiques ; si, di-ens-nous, ce point seul était gagné, nous aurions déjà beaucoup fait pour le pays ; car le soin de notre nationalité demande plus que jamais, au timon de l'Etat, des hommes fermes et habiles, mais avant tout religieux... »

« Les remèdes matériels qui rentrent dans le domaine privé, se résument en ceci : Arrêter l'émigration catholique, chacun pour notre part, en favorisant plus spécialement, et de toutes manières, les coréligionnaires, pour diminuer d'autant les chances de lucre que les étrangers, sans distinction de culte, trouvaient dans notre ville, et qui leur ont jusqu'ici servi d'appât. »

Le Comité ne veut pas que les associés rompent, pour cette seule cause, avec les employés catholiques qui les ont honorablement servis. Une pareille dureté indisposerait contre la religion au nom de laquelle on la commettrait. Mais dès qu'il s'agit d'engager de nouveaux sujets, de contracter de nouveaux rapports de commerce ou d'affaires, il est de devoir étroit pour tout protestant de choisir, sinon exclusivement du moins avec une haute préférence, des domestiques, des fournisseurs et des ouvriers nationaux, et, entre les nationaux, ceux de son culte, hormis toutefois le cas où il aurait quelque espérance fondée d'amener une âme à la vérité.

Le Comité a déjà attiré sur cette question l'attention des sectionnaires, par sa circulaire du 10 février, mais il ne veut pas que la tendance ci-dessus devienne l'objet d'un règlement formel de la Société. Un système impérieux et inflexible à cet égard, une mesure de ce genre, unanimement et brusquement adoptée, aurait de fâcheux contre-coups et ferait un éclat fatal à la paix. De plus, elle risquerait d'être impraticable, dans le cas fort probable où les protestants n'offriraient plus qu'une infériorité marquée sur les catholiques.

Tout ce que le Comité pouvait faire, c'était de satisfaire aux plaintes si souvent exprimées sur la difficulté de trouver de bons employés protestants, en ouvrant aux domestiques, aux ouvriers et aux fermiers, un bureau de placement qui commandât la confiance. Les sections savent déjà que cet établissement a été organisé et placé sous la surveillance de l'un de ces départements du Comité. Mais pour que cette substitution insensible des protestants aux catholiques, dans l'emploi journalier, ait chance de s'effectuer, il est clair qu'il faut, avant tout, arriver à lever l'objection tirée de l'opinion fautive, ou tout au moins exagérée, nous aimons à le croire, mais trop accréditée, que le service des catholiques est préférable à celui des protestants. Il faut que l'Union fasse un effort vigoureux et soutenu pour enflammer d'honneur la population protestante, et la pénétrer de l'urgente nécessité qu'il y a pour elle à ne pas se laisser enlever, en les dédaignant, des industries moins brillantes, peut-être, mais plus sûres ; à réduire le plus possible

leur train de vie et leurs dépenses, pour réduire d'autant la main-d'œuvre ; à se distinguer entre tous par l'exactitude et la promptitude du service, et par la bienfaisance de produits ; surtout à redoubler de facilité et d'aménité dans leur commerce, de délicatesse et de sûreté dans leurs rapports d'intérêts."

Il paraît qu'il en est à Genève comme ailleurs, et que l'opinion, même protestante, y préfère le service des catholiques à celui des protestants, et surtout trouve chez les premiers *plus de facilité et d'aménité dans leur commerce, de délicatesse et de sûreté dans leurs rapports d'intérêt*. Le dessein du Comité de transformer ses coreligionnaires et de les rendre aussi bons chrétiens que les catholiques, mérite les plus grandes louanges, seulement, nous croyons d'une exécution difficile, même pour une société secrète divisée en sections, et gouvernée par des inconnus.

Au moyen longuement exposé de ce qui précède, le Comité ajoute les trois corrélatifs suivants, dont il recommande aux sections le sérieux examen et la prompte mise en œuvre.

1. Empêcher, par quelques prêts ou sacrifices pécuniaires, l'émigration de citoyens regrettables que la pauvreté engagerait à s'expatrier ;

2. Provoquer et faciliter l'immigration de familles reconnues honorables et d'un bon protestantisme ;

3. Faire en sorte que tous les bons établissements qui viendraient à vauquer, trouvent immédiatement des protestants dévoués pour en prendre la suite.

C'est pour faciliter l'emploi de ces mesures qu'il a été ouvert dans toutes les sections un registre universel de renseignements, où chaque sectionnaire peut puiser, et qu'il est tenu à son tour d'enrichir fidèlement de tous les faits de quelque intérêt qui viendraient à sa connaissance, et dont un extrait périodique doit être soumis au Comité. Nous arriverons ainsi à nous faire à la longue une statistique complète de la situation comparative des deux communions, base première, indispensable, pour toutes les opérations subséquentes de l'Union."

Ce registre universel semble fait à l'image de celui que l'ingénieur M. Libri a vu à Rome entre les mains du R. P. général de la Compagnie de Jésus, et où se trouvent inscrits tous les habitans du beau royaume de France, avec les détails les plus circonstanciés sur la vie, les mœurs, les opinions, les richesses, etc., etc., de chacun d'eux. L'image a même, selon toute apparence, plus de réalité que l'original.

Le Manifeste arrive ensuite aux remèdes moraux. Quoique l'incrédulité, disent ses auteurs, l'indifférence, l'immoralité, la désunion ne soient pas du protestantisme et en usurpent le vénérable nom, elles n'en fournissent pas moins contre nous un puissant prétexte que l'Eglise romaine exploite avec bonheur et succès et qu'il faut lui ôter.

Afin de réaliser ce beau résultat, le Comité a décidé de constituer l'Union en une vaste société de patronage pour l'enfance et la jeunesse. Voici comment on devra procéder à cette organisation : il sera demandé à chaque membre de la section de chercher autour de lui quelque enfant, plus ou moins abandonné, qu'il voudrait prendre à tâche de réformer. Le choix devrait tout particulièrement tomber, quand les circonstances le permettraient, sur les enfants catholiques ou issus de mariages mixtes, qu'on pourrait espérer de rattacher au protestantisme mieux que par tout autre moyen.

On conçoit ce que pourrait sur notre avenir une population de quelques centaines d'enfants ainsi arrachés aux tristes chances du laisser-aller le plus complet pour être désormais constamment sous une honnête et vigilante influence. Comme on sent, d'autre part, tout l'effet moral qu'un tel système ne manquerait pas de produire par réaction sur ceux-là même qui s'en feraient les instrumentateurs.

Nous venons déjà d'impieusement en passant sur ce qui nous restait à dire, savoir : que le seul remède vraiment efficace pour arrêter le débordement des catholiques, c'est de travailler à en faire des protestants. Quelques barrières que nous leur opposions, en effet, nous ne réussissons pas à empêcher totalement qu'il ne leur arrive dans les pays limitrophes de continuel renfort ; nous ne changeons pas la qualité de citoyens, au moins comme habitans ; surtout, nous ne changerons pas la nature des choses, qui veut que la population catholique, moins sujette que la nôtre à l'émigration industrielle et commerciale, tende par cela seul à s'accroître et à l'emporter en nombre.

Il n'y a donc plus, pour n'avoir plus à craindre le catholicisme, qu'une seule voie, à la fois droite et digne et qui l'atteigne au cœur, c'est de convaincre nos frères catholiques de leur erreur, ou plutôt de les convertir à la vérité, soit par la diffusion des Ecritures, soit par la controverse écrite ou parlée, soit par le prosélytisme plus doux et plus impressif qu'exerce naturellement la foi et la piété sur tout ce qui les entoure. Trop longtemps nous nous sommes refusés à prosélytiser, fondés sur je ne sais quel principe que nous appelions de la tolérance, mais qui n'était au fond qu'un coupable indifférentisme, car il est impossible de ne pas parler de ce qu'on croit sincèrement et de ce qu'on aime, et de ne pas chercher à faire jouir les autres de ce dont on jouit soi-même comme d'un bienfait. Nous méritons d'être menacés dans notre trésor le plus précieux pour nous apprendre à en faire cas."

L'aveu est méritoire, et décidément les pontifes du Comité occulte sont en progrès. Nous espérons que lorsqu'ils auront rendu à leur petite patrie son ancienne gloire et qu'ils en auront fait la Rome du protestantisme, ils ne s'indigneront plus comme autrefois contre le prosélytisme romain. Il est vrai que les catholiques disent, pour excuser ce prosélytisme, que hors de l'Eglise il n'y a point de salut, t'indis que, selon le Comité, il importe peu que les chrétiens soient unis ou non par une parfaite conformité de croyance : une pa-

reille opinion n'explique pas, on doit l'avouer, pourquoi l'on tiendrait à invoquer au prochain, comme le plus précieux trésor, ces croyances indifférentes. Le Comité y tient ; pourtant, car voici encore quelques petits moyens secondaires qu'il emploie ou conseille pour activer sa propagande :

Pour faciliter l'intelligence de la Bible et les premiers rudiments nécessaires au protestant qui veut être en connaissance de cause et pouvoir travailler, pour sa part, à cette grande œuvre, le Comité pourvoira très incessamment à ce qu'il soit ouvert un dépôt de bons ouvrages de controverse, où tous membres de l'association auront droit de puiser, soit pour leur propre usage, soit pour faire circuler autour d'eux. On comprend que ce prosélytisme amical et sans éclat, qui peut nous valoir bien des conquêtes, devra s'exercer particulièrement auprès des ménages mixtes, où la balance, volontiers malécise, a plus de chance à être amenée à incliner vers nous. Des écologies données à propos, surtout dans des familles nombreuses, sont souvent un argument décisif, et d'autant moins à dédaigner que l'éducation gratuite, ou à peu près, est un des avantages que l'Eglise romaine se fait le moins faute d'offrir comme appât. C'est par la même raison que l'Union devra se naître au plus tôt de l'examen de cette importante question : Convient-il, oui ou non, de fonder à Genève un institut à bon marché, destiné aux jeunes filles de famille honorable, mais peu aisée, pour servir de contrepoids aux établissements de ce genre qui existent chez les catholiques, et qui nous ont déjà valu tant de soustractions ?

Nous regrettons d'apprendre la mort du respectable curé du Cap-Santé, M. Félix Gatié ; il est décédé le 19 juillet, âgé de 68 ans. Canadien.

BULLETIN.

Exercices du collège de St. Hyacinthe.— Sociétés religieuses.

L'intérêt que nous portons à l'instruction et à l'éducation suffirait seul pour nous faire regarder comme un devoir de publier tout ce qui peut en inspirer le goût, en développer les avantages et contribuer à leurs progrès. Nous ne faisons donc que remplir un devoir bien doux, en présentant à nos lecteurs une légère esquisse des impressions et des sentimens que nous avons éprouvés durant les exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe. Une seule chose nous inquiète, c'est de ne pouvoir nous mettre à la hauteur du sujet. Ce n'est point pour flatter que nous parlons de la sorte. Nous le disons avec d'autant plus de confiance que les témoins ne manqueront point à ceux qui désireront en avoir des preuves. D'ailleurs, si on voulait nous accuser de nous être laissé aller à l'enthousiasme, nous pourrions répondre que nous n'étions pas le seul, qu'il fallait qu'il y eût des motifs réels pour exciter ces sentimens dans un si grand nombre d'auditeurs et que nous sommes en quelque sorte heureux de nous trouver en cela en si nombreuse et en si bonne compagnie. Car l'auditoire n'était pas moins nombreux que respectable, et nous y avons entendu plus d'une fois les spectateurs exprimer avec un élan non équivoque, leur satisfaction et même leur étonnement. Nous n'avons donc point à craindre d'exagérer. Dire que le Collège de St. Hyacinthe s'est maintenu à la hauteur des années précédentes, serait déjà un éloge suffisant pour en faire reconnaître le mérite. Car si nous nous rappelons bien, des personnes dont le témoignage ne pouvait être suspect en cette matière, ont déclaré plusieurs fois que l'enseignement qu'on y donnait pouvait rivaliser avantageusement avec celui que l'on reçoit dans la plus grande partie de la France ; mais nous croyons ne rien hasarder en disant que plusieurs parties de l'enseignement ont été considérablement améliorées cette année avec un succès qu'on ne devait guère attendre et qui, il faut l'avouer, était difficile à atteindre avec autant de perfection de prime abord. Nous avons déjà eu occasion de remarquer en plusieurs circonstances que la littérature et l'histoire surtout y était enseignées avec un soin tout particulier, mais nous croyons que ce n'est pas trop dire, d'ajouter que le système analytique, qu'on a suivi cette année, a laissé bien loin derrière lui, la marche suivie jusqu'ici. Nous dirons même que nous avons peine à nous persuader que les réponses qui ont été données sur l'histoire d'Angleterre, par les Rhétoriciens, fussent le fruit du travail des élèves eux-mêmes. La manière aisée et précise avec laquelle ils répondaient faisait plutôt croire que tout était le résultat de leçons apprises par cœur et composées avec soin. Nous savons pourtant que ce n'était que le fruit des notes et des analyses qu'ils avaient prises aux leçons de leur professeur. Un autre point qui ne nous a pas moins frappé sur cette matière, ce sont les réponses de la quatrième, sur l'histoire romaine. Qu'il suffise de dire qu'elles étaient encore de la composition des élèves eux-mêmes. Ici plus que dans tout le reste, chacun est libre de reconnaître la vérité de cet adage de Boileau :
Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Il va sans dire que toutes les autres matières qu'on enseigne dans cette précieuse maison, latin, grec, français, anglais, arithmétique, dessin, etc., n'y sont pas pour cela négligées. Nous devons pourtant avouer que dans quelques circonstances, il aurait été désirable qu'on parlât un peu plus fort. Et que ce serait peu connaître notre pauvre nature humaine que de s'imaginer que toutes les classes, et tous dans chaque classe, ont fait d'égaux progrès. Il faut, on le sait, des ombres dans le tableau, mais il est certain qu'on n'a pu dire qu'elles étaient proliguées et les étonnans succès de plusieurs ont fait bien tôt porter les regards sur ces parties agréables de la scène. On a dû remarquer surtout les progrès qu'un grand nombre d'élèves avaient faits dans la langue anglaise, et ceux qui peuvent juger de la prononciation, en ont été très satisfaits. Dire que c'est M. Desaulniers qui préside aux leçons de philosophie, c'en est assez pour faire connaître que le succès ne devait pas être équivoque. Aussi a-t-on été plus que satisfait de la précision et de la clarté qu'on a mises dans les explications des diverses branches ardues et difficiles de la géométrie, de la physique, de l'électricité, de l'astronomie et de la chimie. Les expériences surtout ont dû beaucoup intéresser et même amuser le parterre. Le tableau magique, les hémisphères de Magdebourg, la bouteille de leyde, l'attraction du galvanisme, etc., ont plus d'une fois excité l'ilarité et l'admiration. Ce qu'il y a eu surtout de remarquable c'est que toutes les expériences réussissaient parfaitement, même celles de l'électricité, malgré le grand nombre de spectateurs qui encombraient la salle bien trop petite pour la multitude qui s'y pressait. Ce n'est pas sans raison qu'on souhaiterait aux Messieurs du Séminaire de St. Hyacinthe le moyen d'avoir un local plus vaste et qui puisse rendre leurs exercices littéraires aussi commodes qu'ils sont instructifs, intéressans et agréables.

Il nous reste à parler de deux choses surtout qui seules auraient suffi pour dédommager amplement tous ceux qui étaient présens à l'examen. Cette année il n'y a pas eu, il est vrai, ces drames ordinaires si propres à exciter de doux sentimens dans l'âme et à délasser de temps en temps de la sécheresse des matières classiques. Mais nous en avons été amplement dédommagés par un entretien sur Rome ancienne et sur Rome moderne, dont ce n'est pas assez dire qu'il était très beau et surtout très intéressant. L'auteur que vous connaissez tous, par une ingénieuse invention, et dans un petit prologue, mit en scène plusieurs amis qui avaient visité Rome et qui, avec les charmes de la conversation, se firent part de leurs impressions de voyages. Nous croyons devoir ne rien dire du mérite de cette pièce. Nous espérons qu'on nous accordera la faveur d'en faire part à nos lecteurs et nous voulons leur laisser le plaisir d'en juger par eux-mêmes. Probablement que nous pourrions en donner un petit échantillon dans notre prochain numéro, en attendant que l'auteur puisse nous passer la suite de ses articles.

Personne n'a oublié sans doute ce que nous avons publié sur la liberté d'enseignement en France, et surtout les sublimes discours de M. de Montalembert. M. le préfet des études a pris de là occasion d'en faire un plaidoyer dont l'importance s'explique assez, quand on dit qu'il s'agit de la liberté religieuse et de l'instruction. Aussi cette discussion excita-t-elle parmi les auditeurs le plus vif intérêt. Il est vrai que les orateurs paraissaient sentir la haute position et la sublime dignité de ceux dont ils faisaient les personnages, et nous devons le dire, il en est qui se sont surpassés eux-mêmes et qui doivent s'en être aperçus. Nous croyons qu'il serait difficile d'avoir un succès plus complet.

Nous aurions bien d'autres choses à louer, si nous voulions parler de tout ce que nous avons remarqué, durant ces exercices, comme digne d'éloge : mais nous devons nous arrêter... Cependant nous serions injure aux musiciens, si nous ne leur payions pas notre part du tribut qui leur revient à si juste titre. La précision, le goût, l'harmonie se disputaient tour à tour et tous ensemble la victoire. Les ouvertures les plus difficiles et les plus variées semblaient, comme l'on dit, n'être qu'un jeu pour nos jeunes virtuoses. Et nous craignons manquer à la justice et aux convenances, si, après avoir été si agréablement délassés par les suaves accords de l'orchestre, nous ne citons le nom de M. Doucet, au talent, aux soins et aux peines duquel la bande du collège doit son perfectionnement. Nous avons entendu dire plus d'une fois qu'on pourrait difficilement se persuader la réalité, sans l'entendre et que si nous nous permettions de dire toute la vérité, on ne manquerait pas de nous taxer d'exagération. Mais nous sommes loin de

pourvoir exagérer. Aussi les musiciens furent-ils souvent couverts d'applaudissemens.

Les exercices ont été terminés par la distribution solennelle des prix. Mgr. l'évêque de Kingston, qui honorait de sa présence ces intéressans exercices, voulut bien présenter les récompenses si justement méritées. Plus d'un cœur palpait en entendant proclamer son nom et il était facile de voir les figures s'épanouir. On pourra juger de la multiplicité des matières qu'on enseigne dans le cours de chaque année, par le programme que nous publions dans notre prochain numéro, faute de temps pour celui-ci, mais nous devons ajouter que le choix ne nous a paru le céder en rien au nombre. Ce qui nous a plu infiniment, c'est l'introduction des morceaux d'éloquence sacrée dans l'explication du latin, et nous sommes persuadé que ce moyen ne contribuera pas peu à faire connaître et aimer notre sainte religion. Honneur donc à un établissement si capable de former d'illustres citoyens, si propre à faire aimer son pays.

Dans l'adresse de M. le juge Guy au grand juré, il y a un passage bien consolant pour toutes les personnes honnêtes et paisibles, et surtout pour les patrons de la Tempérance :

"Le tableau général des détenus dans la prison de ce district, qui sera mis devant vous, dit-il, vous indiquera le nombre et la nature des offenses qui devront faire la matière de votre investigation; le nombre, comparativement aux tableaux précédents en est très faible, il ne présente que 33 cas où les détenus n'ont pas encore subi leur procès et sur ce nombre il faut en distraire trois qui ne sont pas de votre compétence, savoir : 2 pour meurtre et un pour vol commis dans les Etats Unis.

Il est heureux pour la cour de pouvoir féliciter le district de cette diminution sensible dans les crimes. Ce résultat peut être attribué à l'extension des sociétés de tempérance, à l'effet de l'éducation que l'on doit à ces institutions charitables et toutes philanthropiques établies parmi nous, et où la jeunesse va puiser des principes de religion et de morale qui devront en faire des membres utiles à la société."

La suggestion suivante nous paraît aussi mériter une sérieuse attention, et nous sommes persuadé que les autorités ecclésiastiques catholiques y applaudiront de tout leur cœur et y contribueront de tout leur pouvoir. M. le juge, après avoir constaté la diminution notable des crimes, en cherchant les moyens de prévenir les récidives, s'exprime ainsi :

"Il est bien vrai que par une des dispositions très-sages et très-humaines de la nouvelle loi pénale, le criminel qui a une fois subi la punition qui lui avait été infligée, se trouve être déchargé de cette flétrissure dont le frappe en-devant la loi du pays et qui le rendait incapable de jouir des privilèges attribués aux autres citoyens, mais à quoi bon cet avantage, si d'un autre côté, la société continue à le rejeter de son sein. Il est donc essentiel de trouver le moyen de prévenir les récidives et celui qui pourrait parvenir à ce résultat salutaire, serait l'établissement d'un lieu de refuge où les infortunés sortis de prison pourraient trouver à s'employer utilement pour eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils puissent se procurer les moyens de se reprendre avec plus de confiance dans la société et pourvoir par des moyens honnêtes à leur subsistance."

Il faut donc espérer que Montréal ne tardera pas à donner encore un exemple de son généreux dévouement à secourir les infortunés, à préserver les faibles du danger et à procurer aux convertis repentans les moyens de persévérance. Mais comme la religion seule peut donner la vie et la permanence à ces glorieuses entreprises, il faut aussi n'attendre que d'elle la réalisation d'un semblable projet.

Ces considérations nous ramènent tout naturellement au sujet que nous avons commencé à traiter dans notre numéro du 16. On se rappelle que nous y avons fait voir la possibilité de nouveaux établissemens dans notre charitable cité, en mettant sous les yeux un petit tableau des nombreux aumônes qui s'y étaient faites surtout depuis deux ans, sans la laisser ni l'oublier. Aujourd'hui nous allons jeter un coup-d'œil sur l'utilité des communautés religieuses. Mais avant de commencer nous croyons devoir revenir sur une omission que nous avons faite involontairement, il est vrai, mais qui mérite une mention honorable. Il s'agit d'un asile qui existe depuis assez longtemps dans le faubourg St. Joseph. Ce bel établissement est presque uniquement l'œuvre d'un riche, charitable et respectable citoyen de cette ville. Son but est de secourir les veuves avec leurs familles. La maison est divisée en un certain nombre d'appartemens. Quand une veuve le mérite que ses besoins le requièrent et qu'il y a encore de la place, on met une de ces chambres à sa disposition pour lui servir de logement avec sa famille. Il y en a actuellement douze. Deux personnes vertueuses sont à la tête de cette maison. Le jour, pendant que les mères vont travailler à la journée, elles

prennent soin des enfans, font leur ordinaire, leur montrent le catéchisme et les prières et leur font l'école. Il n'est pas nécessaire de dire que tout s'y fait pratiquement. Personne pourtant n'y souffre du froid et de la faim, et tout y est dans une grande propreté. S'il y en a qui soient dignes d'éloges, ce sont les bienfaiteurs de l'humanité souffrante, mais nous comprenons que ceux qui font un si saint usage de leurs richesses et de leurs biens, recherchent et méritent autre chose que des louanges.

Nous apprenons encore avec une bien douce satisfaction que nous ne nous trompions pas, quand nous faisons entendre, dans le même numéro, que l'ardeur et le zèle pour les bonnes œuvres parmi les principaux citoyens de cette ville ne paraissent nullement se ralentir et que leur charité était bien loin de s'épuiser. Car, tandis que nous tracions ces lignes, on s'occupait activement à organiser un bazar au profit des religieuses du Bon-Pasteur; et nous n'avons nul doute sur le succès de cette bienveillante entreprise, quand nous voyons l'affaire entre les mains de personnes aussi charitables et aussi haut placées. Plus nous examinons, plus aussi nous reconnaissons la possibilité des nouveaux établissemens et plus nous sommes persuadés que les ressources ne manqueront pas pour les soutenir. Voyons donc maintenant si les communautés religieuses sont utiles et nécessaires même en soi. On dit qu'une chose est inutile quand elle ne sert à rien, qu'on peut s'en passer sans que personne en souffre et qu'elle ne procure aucun avantage. Mais si un grand nombre de personnes en font usage, si elle fait leur bonheur même temporelle, si elle est le mode le plus économique de soulager l'humanité souffrante, si elle est un moyen de salut et souvent l'unique pour plusieurs misères humaines, il faut convenir qu'elle est non seulement utile et avantageuse, mais qu'elle est aussi nécessaire. Or c'est là l'heureux sort des communautés religieuses. Peut-on dire qu'elles soient inutiles quand on voit un si grand nombre de personnes se faire religieuses, dans tous les pays où il y a des monastères? Nous avons observé qu'une chose est inutile quand personne ne s'en sert, ou ne veut s'en servir. Mais ici que voyons-nous? Qu'ordinairement plus il y a de monastères, plus ils sont remplis. On le sait pourtant, l'état religieux est libre et y entre qui le veut bien. C'est donc par goût et par inclination qu'on s'y retire. On pourrait dire même que c'est par besoin. Il y en a qui sont malheureux et qui rendent les autres malheureux partout ailleurs. Ce sont des membres déplacés. La retraite est nécessaire pour certains esprits. Rome avait ses vestales et la Gaule ses druides. L'Inde, la Chine et le Japon ont encore de nos jours leurs brahmines, leurs bonzes et leurs bonzelles. Refuser à la société des lieux de retraite, c'est la priver en quelque sorte d'un de ses élémens. Mais si l'humanité, le monde même ont besoin de solitudes, elles sont bien autrement nécessaires au christianisme et à la conscience. Tous les chrétiens sont appelés au ciel, mais le chemin n'est pas le même pour tous. C'est bien le même Dieu, le même Sauveur, la même Foi, la même Religion, mais chacun a ses dons particuliers et sa voie différente. C'est là ce tissu d'or entremêlé d'ornemens divers dont l'épouse doit être constamment revêtue, comme une reine à la droite de son époux. Les besoins de l'âme, l'éclat et la nature même de la religion réclament donc d'une commune voix ces moyens extraordinaires de salut. Sans eux l'humanité en souffre et se démoralise. C'est ordinairement la mort affreuse du désespoir qui met fin aux remords de la conscience. Vous avez détruit les monastères, disoit tout récemment, comme on a vu, M. de Monjalement, et ils sont remplacés tous les ans par trois mille suicides. Un tel résultat, certes, doit suffire pour en montrer l'utilité.

Ce serait ici le lieu de mettre sous les yeux du lecteur le tableau des avantages que la religion, la civilisation, les peuples, les états, les royaumes, le monde entier a retiré des communautés religieuses. Mais on se rappelle les pages éloquentes de M. de Montalembert à ce sujet. Nous nous bornerons donc à rappeler qu'ordinairement les religieux et les religieuses seuls peuvent commodément et naturellement se dévouer aux soins et au soulagement des infirmités et des misères humaines. Car pour cela il faut nécessairement être libre, et pour être libre, il faut n'appartenir à personne, pas même à soi-même, pour appartenir à tout le monde. C'est le véritable état du religieux et c'est pourquoi, il peut être seul constamment le père des pauvres et des orphelins, le soutien des vieillards, des veuves et des infirmes, et le gardien des malades. L'expérience est ici d'accord avec la raison.

Les instituts bienfaisans ne peuvent se soutenir et ne se soutiennent longtemps que sous la conduite de corporations religieuses. Autrement ce sont des vampires qui sucent la société, bien loin de la soulager. Il faut les gorger d'or pour les retenir. C'est à cette condition qu'ils sont membres d'une corporation bienfaisante. C'est l'intérêt seul qui les retient. Il doit en être ainsi. L'homme n'agit point ordinairement sans motif. S'il n'en a point de surnaturel, il lui en faut de naturel, et on sait quelle est la convoitise du cœur humain. Les établissemens de charité soutenus et régis par la philanthropomanie ne peuvent donc substituer qu'à force d'argent et pourtant avec de très minces résultats, et c'est pourquoi il est presque impossible qu'ils soient durables. C'est tout le contraire avec des communautés religieuses. Elles reçoivent peu et trouvent presque toujours néanmoins le moyen de s'enrichir et en peu de temps. Il est facile d'en saisir la raison. Il faut peu de chose pour subsister quand on peut dire véritablement : *Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous vêtir, nous devons être contents.*

On nous écrit de St. Paul de l'Industrie, en date du 20 juillet 1844 :

« Mardi dernier, le 12 du courant, au village de l'Industrie, au milieu des réjouissances que cauait la présence de Mgr. l'évêque de Montréal dans cet endroit, un funeste accident est venu, tout-à-coup, porter la consternation dans les cœurs. Le fils unique de M. Etienne Partenais, respectable citoyen de St. Paul, se promenant sur le bord de la rivière, près des moulins de l'honorable B. Joliette, tomba d'une hauteur de treize pieds et alla se frapper mortellement à la tête, sur le galet, d'où il roula ensuite, étourdi, à la rivière, où l'eau acheva de le suffoquer. Ce ne fut qu'environ une heure après qu'un de ses compagnons d'étude le trouva sans vie, dans une épaisseur de cinq à six pouces d'eau. Les médecins furent appelés, mais il était trop tard. Un corps de jurés fut sommé et rendit un verdict de *mort par accident*. Ce jeune homme intéressant n'était âgé que de quinze ans et fréquentait l'Académie de St. Paul. Il a été inhumé jeudi dernier. »

Les journaux français de cette ville sont priés de reproduire cet article.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

— Il y a plusieurs mois nous avons mentionné une dissidence signalée entre les membres de l'Eglise d'Ecosse, au Haut-Canada; cette dissidence est manifeste aujourd'hui. La minorité du Synode qui avait voté contre les résolutions du docteur Cook, s'est retirée en protestant, et a formé une autre église sous le nom d'Eglise presbytérienne du Canada. Le révérend M. Starke, le *Moderateur* du Synode régulier, était au nombre des dissidents et a été nommé *modérateur* du Synode nouvellement créé. Il a été remplacé dans l'ancien par le docteur Cook. Où donc s'arrêteront ces éternelles divisions, ces innombrables morcellemens des sectes protestantes? Elles s'arrêteront, quand la volonté humaine ne sera plus divisible dans ses effets, lorsque les opinions libres de tout joug, qui est pour elle un crime religieux, seront arrivées à leur plus simple expression; et cette œuvre s'opère, surtout dans le nouveau monde, avec une effrayante rapidité.

A coup sûr, ces corps, dont les parties n'offrent aucune homogénéité, n'ont pas droit à l'universalité; et ce titre est indispensable à l'Eglise de Jésus-Christ, l'isolement, la stérilité qui deviennent de plus en plus leurs caractères rationnels et distincts, sont aussi le signe le plus frappant de leur anéantissement. Pourquoi donc cette œuvre de destruction, de divisibilité, de morcellement, s'opère-t-elle plus rapidement dans le nouveau que dans l'ancien monde? C'est que, dans l'ancien monde, les intérêts, force de cohésion, rapprochent ce que les forces répulsives de la nature intellectuelle tendent à disloquer et à diviser; c'est que là, la puissance politique est le lien, le mucilage qui tient unis ces membres hétérogènes et anormaux; c'est que, dans le nouveau monde, cette nature sans vérité, sans vie, sans circulation, se dissout, s'évapore par l'action chimique de la liberté qui s'est communiquée à cette terre où vont s'engouffrer pêle-mêle les élémens intellectuels et sociaux de tous les partis de l'ancien monde. Laissons donc ces sectes multiples et diverses se promener errantes et désunies dans ces forêts immenses où la civilisation efface et refoule les bandes vagabondes des tribus indiennes; laissons les donner à la pensée humaine, jetée hors de sa base, toute la mobilité, toute la versatilité dont elle est susceptible, cette liberté, suivant le sentiment du grand Fénelon, servira mieux la vérité.

PRUSSE.

— On écrit de Posen :

« Hier, 30 mai, les deux chapitres métropolitains de Posen et de Gnesen se sont réunis, pour s'entendre sur le choix des candidats à proposer pour la répourvue du siège vacant par le décès de M. de Dunin, de vénérable mémoire. Il paraît que les négociations si longtemps pendantes entre le gouvernement et les deux chapitres métropolitains, ont pour résultat un arrangement en vertu duquel le roi désignerait trois sujets, comme *pars pro grata*, parmi lesquels les deux chapitres auraient à choisir. C'est un premier, mais bien insuffisant progrès, dans la question si grave des élections épiscopales; car, jusqu'ici, le gouvernement prétendait au droit de désigner une seule

personne grata, dont seul il consentirait à reconnaître l'élection, ce qui le rendrait maître absolu du choix de tous les évêques. On comprend tout le danger qui en résulterait pour l'administration spirituelle des Eglises, indépendamment de l'atteinte profonde ainsi portée à l'une des stipulations les plus importantes et les plus précises du Concordat ainsi qu'au principe de l'indépendance de l'Eglise."

SUISSE.

—La ville de Genève n'a jamais oublié les leçons de tolérance qui lui furent données par Jean Calvin; mais aujourd'hui que le protestantisme voit son foyer envahi par le flot toujours croissant de la population catholique, il redouble de violence et cherche à ranimer dans la persécution les restes d'une vie qui s'éteint. Ce n'est plus de l'indépendance, de la raison, du libre examen, de la liberté de conscience qu'il s'agit; de pareilles armes vont mal aux mains des vénérables pasteurs; la force et l'intrigue leur semblent beaucoup plus efficaces que la Bible à sauver l'œuvre de Calvin.

Nous recevons d'un correspondant bien informé la lettre suivante :

Genève, dimanche 16 juin.

Notre bon curé vient d'être expulsé de Genève; c'est hier matin qu'a été accompli ce coup d'Etat dont nous étions menacés depuis quelques jours mais que nous nous refusions encore à croire possible. Je ne sais si vous êtes au courant des causes ou prétextes qui ont amené ce résultat. En peu de mots, je les rappellerai ici. Au moment où Genève devint canton mixte, on fit souscrire à l'évêque une convention par laquelle, en lui laissant la nomination du curé de Genève, le Gouvernement se réservait le droit de refuser, dans le cas où il aurait des motifs graves. Evidemment la bonne foi de l'évêque a été surprise, car par cette simple clause le Conseil d'Etat se réservait le choix du curé. En effet, il était seul juge des motifs graves et rien ne le forçait même à les exposer. Eclairé trop tard sur ce danger l'évêque a profité avec empressement du changement opéré dans la forme du gouvernement par la dernière révolution, pour déclarer qu'il était désormais libéré, vis-à-vis du nouveau gouvernement d'un engagement qu'il n'avait souscrit qu'avec le pouvoir déchu, et qui se trouvait annulé par le refus. Mais on se garda bien d'admettre cette protestation, et ce n'est, je le crois, que pour faire acte de pouvoir qu'on se hâta, après la mort de M. Vuarin, de refuser le nouveau curé. En effet, de l'aveu même des protestants de bonne foi, personne ne réunissait comme M. Marilley les qualités qui auraient dû le recommander pour remplir ce poste délicat. Douceur, affabilité, simplicité dans les manières, amour de la paix, éloignement de tout ce qui pouvait entretenir l'irritation, en un mot, il réunissait tout ce qui devait lui concilier l'estime des gens les plus prévenus. N'importe, on le refusa. Quant aux motifs graves, on n'était pas obligé de les exhiber. Du reste, il suffisait de savoir qu'il était l'élève de M. Vuarin, qu'il était ultramontain, et peut-être même ami des Jésuites. L'évêque tint ferme, le Gouvernement persista. Enfin, on paraissait s'habituer au *statu quo*, c'est-à-dire, que M. Marilley était regardé comme curé des catholiques, et que le Gouvernement ne le considérait que comme administrateur de la paroisse. Mais tout récemment les efforts de l'Union protestante (société secrète dont tout le monde connaît maintenant le secret) ont décidé le Conseil d'Etat à briser un dévouement. On a dit à l'évêque : "Nous vous donnons jusqu'au 1er juillet pour revenir sur votre détermination." Et on a écrit à M. Marilley : "Si vous n'êtes pas sorti du canton le 14 juillet, vous en serez expulsé par la force." C'est ce qui est arrivé. M. Marilley a répondu respectueusement qu'il ne pouvait quitter sa paroisse que sur l'ordre de son évêque; et hier matin, un commissaire de police l'a fait monter en voiture et l'a accompagné à la frontière. C'est un grand triomphe, dont le Gouvernement paraît très content; c'est surtout un sûr moyen de popularité. Quand aux catholiques, on ne peut se figurer leur douleur. Ce matin, à l'église, on a vu les touchants adieux et les recommandations apostoliques de ce bon curé. On n'entendait partout que des sanglots. Mais il a recommandé la paix, la résignation, et on lui obéira. S'il avait voulu, l'exécution de ce coup d'Etat aurait rencontré bien des obstacles; mais heureusement il est animé du véritable esprit chrétien, et il sait combien l'Eglise gagne dans la persécution.

Maintenant, Dieu sait les suites de l'événement; mais je n'en augure rien de bon pour les vainqueurs. Ils ont cru intimider l'évêque, affaiblir le catholicisme, se soustraire à son envahissement, comme ils le disent; mais ils n'ont pas été assez heureux dans le choix des moyens. Ils seront bien étonnés d'avoir travaillé pour la cause qu'ils croyaient combattre.

J'ai beaucoup vu notre bon curé ces jours-ci; j'étais présent lorsqu'on l'a fait monter en voiture. Le commissaire, qui s'est du reste acquitté avec tous les égards de cette triste mission, a dû être frappé de l'amour qui unit les catholiques à leurs pasteurs. M. Marilley avait montré constamment beaucoup de calme et de fermeté; ce n'est que lorsqu'il a été dans la voiture, après avoir donné sa bénédiction aux autres prêtres de la paroisse et aux amis qui l'entouraient, qu'il émit une telle émotion qu'il fut obligé de se contenir. Dieu qui cet événement, qui est destiné à faire beaucoup de bien à la paroisse catholique en redoublant le zèle et en cimentant l'union du troupeau puisse aussi attirer à notre cause les âmes simples et droites qui en sont involontairement éloignées.

Plus tard, on connaîtra tous les documents qui se rattachent à cet événement, car je sais que Mgr. l'évêque veut mettre sous les yeux du monde catholique sa correspondance entière avec le gouvernement genevois.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—D'après l'enquête qui s'est tenue sur les causes de l'incendie du palais de justice, il ne reste aucun doute que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Un individu qui réside de l'autre côté des lignes est fortement soupçonné, attendu qu'il a été vu dans les corridors de la cour, lorsqu'on transportait les marchandises qu'on voulait faire disparaître, la veille de l'incendie.

On nous dit que M. Delisle greffier, s'était fortement opposé à l'installation des votes au grenier des effets volés, que le coupable avait tant d'intérêt à faire disparaître.—M. Delisle a fait toutes les représentations nécessaires pour s'opposer à ce changement, mais l'exécutif l'a absolument voulu ainsi, et force a été à M. Delisle d'obéir.

Les procédés de la cour du banc de la reine ont été interrompus. Les causes ont été appelées et renvoyées au lendemain.

On nous dit que le prochain terme se tiendra dans l'ancienne prison, qui va être arrangée à cet effet. On verra par une annonce que le bureau du shérif est transporté dans une maison près de l'aqueduc. Nous ne voyons pas pourquoi ce département n'aurait pas aussi une chambre dans la bâtisse où doit se tenir la cour. Les anciens cachots pourraient servir de voutes pour y déposer les papiers en sûreté. Tandis que dans une maison particulière ils sont exposés au pillage ou à disparaître par le feu. L'édifice est pourtant assez vaste pour contenir tous les bureaux tels que ceux des protonotaires, des greffiers et du shérif.

Triste naufrage.—Une de ces scènes douloureuses dont le bas de notre fleuve est trop souvent le théâtre a eu le 18 juin dernier. Une chaloupe, dans laquelle étaient Mme. Wallace (âgée de 47 ans) et ses deux fils (du premier lit), nommés Lawrence et James Banville, était parti de Betaimitie pour Rimouski. Ils n'avaient fait que trois lieues quand la chaloupe, assaillie par une tempête violente, chavira et tous les trois furent précipités dans l'abîme; ils réussirent cependant à ressaisir la chaloupe et s'y tenaient cramponnés lorsqu'un autre coup de mer redressa la chaloupe, et ils parvinrent à y remonter, le plus jeune des fils ayant toujours tenu sa mère par la main. Mais les forces de celle-ci étaient déjà tellement épuisées par le froid et la misère qu'elle expira peu de temps après. Ses fils eurent la précaution d'attacher son corps à la chaloupe afin qu'il ne fût pas emporté par la mer. Ceci avait lieu le 18, vers cinq heures du matin, et ils restèrent dans cette pénible situation jusqu'au lendemain, 19, vers midi, que la tempête s'étant calmée, ils réussirent à vider la chaloupe, et gagnèrent la rivière Escoumin, à 17 lieues de l'endroit où elle avait chaviré. Ils étaient épuisés de fatigues et de faim, et ce lieu n'était pas habité; cependant ils rencontrèrent heureusement deux hommes qui les assistèrent chacun d'un morceau de pain. S'étant remis en route, ils eurent le bonheur de rencontrer une goélette qui les prit à son bord et les conduisit à l'Ile-aux-Basques. De là ils se sont rendus avec leur défunte mère au lieu de leur résidence pour l'y faire inhumer.

Canadien.

Transmission des Journaux d'Angleterre au Canada.—L'avis suivant a été publié par le directeur général des postes en Angleterre :

"Les journaux d'importation, adressés à quelque partie que ce soit du Canada, et marqués pour l'envoyeur via Boston, ne seront, à l'avenir, passibles d'aucune taxe pour leur transport par les paquets. Mais à leur livraison en Canada, ils seront chargés d'un droit colonial de 1d. chaque feuille, en addition au droit du port américain dont ils se trouveront chargés pour la transmission de Boston à la frontière du Canada."

Union des provinces du golfe.—La question du "rappel de l'union" avec la Nouvelle-Ecosse, s'agit dans l'île du Cap-Breton avec autant d'ardeur que celle du "rappel de l'union" avec l'Angleterre en Irlande. On sait que cette question a même été portée devant le comité judiciaire du conseil privé de la reine, et que c'est, ostensiblement, afin de pouvoir intervenir dans ce grand procès que la législature de la Nouvelle-Ecosse a été convoquée pour le 20 juillet. Cependant, si l'on en croit certains bruits, cette convocation aurait un but ultérieur: il s'agirait d'une union générale des provinces du golfe Saint-Laurent: la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Cap-Breton et celle du Prince Edouard (ci-devant île Saint-Jean). Dans cette dernière on demande à grand cri la réunion à la Nouvelle-Ecosse comme le seul moyen de sortir d'une situation intolérable et d'obtenir un vrai gouvernement représentatif.

On lit dans le *Newbrunswick* du 11 :

"Nous avons ouï dire, sur l'autorité d'un monsieur venant d'Halifax, que le but du gouvernement de la métropole, en convoquant la législature de la Nouvelle-Ecosse en ce moment, est de préparer les voies à une union du Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard sous un seul gouvernement fédératif. Il est bien connu que sir Robert Peel est depuis longtemps en faveur d'une union des provinces sous un gouvernement général, d'où il résulterait une grande économie et une grande commodité, en ce que les petits établissements actuels sont souvent ruineux pour les intérêts des colonies et causent beaucoup de trouble au gouvernement de la métropole. Le but avoué de la convocation du parlement de la Nouvelle-Ecosse est de s'assurer de la validité de l'union du Cap-Breton avec cette province et si cet acte est prononcé invalide, la séparation du Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Ecosse l'est aussi, car l'un et l'autre acte ont été consommés sous l'autorité de dépêches de Downing-street.

Ce sera là, sans doute, un sujet intéressant à discuter dans la législature de notre province; mais l'objet ultérieur du gouvernement de la métropole

ne sera pas long-temps ajourné. Les hommes intelligents de notre province ont toujours regretté les restrictions imposées au commerce intercolonial, et la dépêche du ministre des colonies de l'hiver dernier, interdisant aux législatures locales de lever des droits différentiels, a fait naître un sentiment de regret qu'elle s'appliquât aux colonies. Les fortes représentations qui ont été faites à ce sujet auront sans doute suggéré au ministre des colonies l'opportunité d'effectuer l'union des provinces plutôt qu'on ne l'aurait fait sans cela, et l'on croit que c'est dans ce but qu'il a autorisé la réunion du parlement de la Nouvelle-Ecosse : car il n'est guère probable qu'une session extraordinaire eût été annoncée dans une saison de l'année si peu commode, uniquement pour discuter la validité de l'union du Cap-Breton à la Nouvelle-Ecosse, tandis que cette question pouvait si facilement être remise à un autre temps.

« Si, ce que nous avons entendu dire est vrai, ce sera une démarche importante pour le Nouveau-Brunswick. »

Le *Newbrunswick* revient sur ce sujet dans son numéro du 13, et exprime sa satisfaction de voir que le projet est favorablement accueilli presque de tous côtés. *Canadien.*

AFRIQUE.

— On lit dans la *Patrie* du 5 juin :

« Des bruits de la nature la plus grave se sont répandus aujourd'hui sur des événements qui se seraient accomplis en Afrique. On disait que les garnisons de Biscara et de Djigelli, dans la province de Constantinople, avaient été entièrement égorgées, et l'on portait à un chiffre très élevé le nombre d'hommes composant cette garnison. »

« Il n'a pas été question de ces bruits à la tribune, bien que l'on s'en préoccupât beaucoup dans la salle des Pas-Perdus, et que l'on montrât des lettres qui ne permettaient guère de douter de leur réalité. »

« Les garnisons dont il est question ont, en effet, été surprises; mais la perte n'est pas aussi considérable qu'on l'avait dit d'abord. D'après nos renseignements, un certain nombre d'hommes de troupes françaises et environ cinquante hommes des troupes indigènes auraient été égorgés et auraient eu le cou coupé. A Biscara, un sergent-major et une femme qui avait accompagné un officier auraient seuls échappés au massacre des Français. »

« Nous regrettons qu'aucun député n'ait songé à demander à M. le ministre de la guerre, lorsqu'il était à la tribune, des détails officiels, que nous eussions été heureux de publier, s'ils avaient diminué la gravité des faits que nous avons la douleur d'annoncer. »

TURQUIE.

— Les nouvelles de Constantinople, à la date du 15 mai, annoncent qu'un assassinat ayant été commis à Scala-Nuova, ville d'Anatolie, quelques individus soupçonnés d'en être les auteurs ont été soumis à la torture; l'un d'eux, vaincu par la douleur, a fini par désigner un chrétien, sujet anglais, comme coupable du crime. Le chrétien, quoique innocent, a été mis au cachot; faute de preuves, il a été relâché quelques jours après.

« Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont fait aussitôt une démarche simultanée auprès de la Porte pour demander l'abrogation de cette pratique monstrueuse, depuis longtemps abandonnée par l'Europe chrétienne, et contraire à l'esprit général des réformes dans lesquelles est entré l'empire ottoman. »

Le grand-visir, Rifaat-Pacha, s'est rendu aux instances pressantes des deux ambassadeurs, et, avec un empressement qui lui a fait honneur, il a adressé aux pachas une circulaire énergique pour défendre l'usage de la torture, et a donné à cet égard à tous les pachas de l'empire des instructions très-précises. Ainsi se trouve aboli en Turquie cet usage barbare qui, depuis plusieurs siècles, y a été constamment appliqué en matière criminelle.

— Le Sultan vient de quitter sa capitale pour un voyage de plaisir ou de santé qu'il entreprend en compagnie de son frère, Abdoul-Azis, et dans lequel il visitera les côtes du golfe de Mondania, les Dardanelles et quelques îles au delà de l'Helléspont. Les troubles de l'Albanie sont loin d'être éteints, et les nouvelles qui arrivent de cette partie de l'Empire sont de la nature la plus inquiétante. Les troupes impériales ont forcé deux défilés qui leur ouvrent l'entrée de l'Albanie, mais le pays tout entier est en pleine insurrection. La forteresse de Bérat est gardée par une garnison de 4,000 hommes, mais elle se trouve étroitement bloquée par l'insurrection albanaise. Tout en espérant que les troupes chargées de rétablir l'ordre suffiront à cette tâche, on doute cependant que les provinces d'Albanie et de Romélie puissent être de si tôt pacifiées.

« Les négociations relatives au rétablissement de la famille Schaah dans l'Émirat du Liban, sont momentanément interrompues, si elles ne sont entièrement abandonnées. »

AMÉRIQUE.

Troubles de Philadelphie. — A la date des dernières nouvelles, qui sont du 13, la tranquillité continuait à régner à Philadelphie et l'on remarquait un changement favorable dans l'esprit de la multitude. Voici la fin de l'article du *Courrier des États-Unis* du 13, dont nous avons déjà donné le commencement :

« Nous ne saurions, dit-il, mieux apprécier le rôle joué par les natifs dans ce douloureux drame, que l'a fait un journal américain de Philadelphie, le *Times*, dont le jugement ne sera pas, autant que pourrait l'être le nôtre, suspect de partialité. Voici donc l'énergique sentence portée par un améri-

rain contre des Américains, la loyale justification formulée par un protestant en faveur des catholiques :

« Voici la vérité toute nue : Le parti des américains natifs est divisé en deux fractions distinctes, — l'une, composée d'hommes intelligents, sages, loyaux, qui sont sincères dans leurs demandes de réforme, et ne veulent accomplir que par des moyens légitimes et pacifiques; — l'autre, formée du rebut de la société, de gens voués au pillage et au meurtre, voués surtout à la destruction des catholiques romains et à l'incendie de leurs temples religieux. Cette seconde fraction, malheureusement, est la plus agissante du nouveau parti, et ces malfaiteurs, encouragés par un ou deux organes du désordre qui incessamment quoiqu'avec hypocrisie, les poussent à des actes de violence, se sont audacieusement placés en direct et meurtrière hostilité avec les lois, avec la force militaire rassemblée pour maintenir la suprématie du gouvernement civil. Telle est la situation. »

« Dimanche, la querelle était entre ces deux fractions des Américains natifs, dont l'une voulait détruire l'église St.-Philippe de Néri, tandis que l'autre s'efforçait de sauver cet édifice de la destruction, afin de conserver au parti son caractère de protecteur de la loi et de l'ordre. Depuis le début jusqu'à la fin de la lutte, ni les Irlandais, ni les Catholiques n'ont été engagés, directement ou indirectement, dans l'émeute, à l'exception de la compagnie des *Hibernia Greens*, qui obéissent aux ordres imprudents du major-général Patterson, et au péril de leur vie, ont pris et gardé possession de l'église, jusqu'à ce que, abandonnés par leurs compagnons d'armes, il leur a fallu se rendre et battre en retraite. Le conflit, nous le répétons, était originellement entre la portion respectable, tranquille, pacifique des natifs, et les émeutiers incendiaires qui sont politiquement attachés à ce parti. Mais, depuis dimanche, la lutte a été entre ces derniers et les troupes volontaires, entre un corps de soldats citoyens, dont le nombre a varié de 200 à 500 placés sous les ordres du grand-shérif du comté, et du major-général de la première division militaire, et une bande organisée, armée, dont le chiffre a varié de 500 à 1,500 hommes, gens d'un esprit turbulent, d'un caractère audacieux, pervers, fanatique. Le premier prétexte de mécontentement, pour les natifs, a été la présence d'un certain nombre de fusils de l'état, déposés dans l'église St.-Philippe pour la protéger. La constitution, la loi, la décision des tribunaux, le bon sens lui-même proclament le droit qu'ont les citoyens de s'armer et de prendre des précautions de défense pour protéger leur propriété contre les attaques d'une émeute. Le fait de placer des fusils dans l'église, bien que certainement il n'ait été imprudent, était parfaitement légitime à tous égards; et les natifs qui y ont vu une offense, les organes du désordre qui s'efforcent de faire persévérer les émeutiers dans leur résistance aux autorités, en faisant de ce fait une justification de leurs crimes ont assumé sur eux une terrible responsabilité; c'est sur leur tête que retombera, devant Dieu et devant les hommes, le sang qui a inondé nos rues et souillé notre communauté. Un grand nombre de natifs, nous sommes fiers de le dire, ont agi, dimanche, avec un honorable convenance. Mais leurs efforts furent inutiles. Ils ont, les premiers, jeté l'horrible cri de « A bas le Papisme ! » et si ce cri provocateur des sentiments les plus haineux, des actes les plus coupables, a suscité une indomptable rage de destruction au sein des malfaiteurs ralliés à leur parti, nous pouvons avoir pitié pour leur erreur, mais nous ne devons pas l'oublier. Ce n'est pas assez pour ceux qui, parmi eux, sont bons et vertueux, de déplorer leur faute; il est trop tard, maintenant, pour qu'ils puissent échapper à l'odieuse responsabilité d'avoir occasionné des haines religieuses dont ils ne sauraient, sans frémir, considérer les sanglants résultats. »

— On écrit de Lima, 23 avril :

« Un des actes les plus honteux qui aient jamais souillé les annales de ce pays, vient d'être commis récemment. Le général Santa-Cruz, ex-protecteur de la confédération péruvienne, avait été rappelé avec instances par ses concitoyens de la Bolivie qui le supplient de venir les délivrer du joug tyrannique sous lequel les oppresse leur féroc président, Ballivian. Le vénérable patriote consentit à quitter sa retraite, et s'embarquant à Guayaquil, il réussit à débarquer dans un port péruvien dont la population l'accueillit avec enthousiasme. De là, Santa-Cruz se dirigea rapidement vers la Bolivie, et il était près de franchir la frontière lorsqu'il fut arrêté par un corps de troupes commandé par les généraux Nieto, Castillo et Cisneros, chefs du parti révolutionnaire qui cherche à renverser Vivanco, président actuel du Pérou. L'illustre prisonnier fut conduit à Moquegna. »

« Le gouvernement du Chili, qui fait tous ses efforts pour empêcher la confédération péru-bolivienne de se reconstruire et d'obtenir, dans l'Amérique du Sud, le rang élevé que lui assureraient ses richesses et sa population n'eut pas plutôt appris l'arrestation de Santa-Cruz, qu'il se hâta de prendre des mesures pour s'emparer de sa personne, et briser en lui tous les liens qui pourraient rattacher le Pérou et la Bolivie. Une frégate et une corvette chiliennes furent envoyées à Moquegna avec un commissaire chargé d'acheter Santa-Cruz à prix d'argent. Les trois généraux péruviens eurent la tâche infamie de se prêter à ce marché, et ils vendirent Santa-Cruz au gouvernement chilien, pour 3 mille onces d'or (\$34,000). »

« Les navires chiliens retourneront à Valparaiso avec leur prisonnier qui a dû, dit-on, être envoyé sous bonne escorte à Chillan, misérable village situé dans le sud du Chili. Cette honteuse transaction excita une vive indignation au sein des populations péruvienne et bolivienne, et les traitres, qui avaient ainsi vendu l'un des fondateurs de la liberté dans l'Amérique du Sud furent obligés de recourir au mensonge pour se venger de la vengeance.

publique. Ils prétendirent que le président de la Bolivie étant sur le point d'envahir le Pérou pour s'emparer de Santa-Cruz et le faire exécuter, le seul moyen de conjurer l'invasion et de sauver l'ex-protecteur, avait été de lui faire quitter le Pérou et de le mettre sous la protection du pavillon chilien.

Quant aux motifs qui ont poussé les trois généraux péruviens d'abord à arrêter la marche de Santa-Cruz et puis à le vendre, les voici : Castillo, Nicot et Cisneros travaillent, je l'ai déjà dit, à révolutionner le Pérou à leur bénéfice. Leur ambition devait donc s'effrayer, autant que celle du gouvernement chilien, à voir réapparaître au sein de l'ancienne confédération un homme qui aurait sans doute réussi à la reconstituer et qui aurait ainsi délégué cette partie de l'Amérique du Sud, de tous les prétendants qui se disputent la présidence des diverses républiques.

LE PAUVRE HONTEUX.

SUITE ET FIN.

Une vive acclamation accueillit la proposition. Adopté ! adopté ! criait-on de toute part en riant, et le jeune homme, se livrant le premier, exigea que le valet de chambre, érigé en douanier, fit l'inspection sévère de ses poches. Le général qui d'abord s'était opposé à cette plaisanterie, finit par en rire. Chaque visite nouvelle fournissait quelque sujet de gaieté. Le capitaine prenait peu de part à toutes ces folies. Il y assistait d'un air contraint et sombre, et semblait se tenir à l'écart autant qu'il était possible de le faire sans être remarqué. A mesure que la visite avançait, il paraissait plus mal à son aise ; on eût dit qu'il cherchait à éluder son tour, et peut-être il se flattait d'y réussir au milieu de cette bruyante confusion ; mais il n'en fut pas ainsi. Tout au contraire, après que ses compagnons eurent tous subi cet inventaire inattendu, ils se tournèrent vers lui avec un redoublement de joyeux tapage et le signalèrent comme le coupable, puisqu'il était le dernier. Le capitaine pâle et troublé, balbutia quelques excuses qui se perdirent dans le bruit. On stimulait la sévérité du domestique pour cette dernière expédition.

—Baptiste, voici le moment décisif ! criait l'un. —Baptiste, pas de distraction, nous avons les yeux sur toi, disait un autre, exhibe le corps du délit. —Courage, Baptiste, aux derniers les bons !

Baptiste s'avança, mais Gerbaut, croisant ses bras sur sa poitrine, déclara d'une voix tremblante, qu'à moins de violence, on ne mettrait pas la main sur lui.

Un profond silence succéda tout à coup aux cris éclatans, et le général prenant aussitôt la parole : Le capitaine a raison, dit-il ; cet enfantillage a déjà duré trop longtemps. Je demande une exemption pour lui et pour moi.

Gerbaut, ne pouvant parler et se soutenant à peine, le remercia par un regard plein de reconnaissance et sortit pour se dérober à la honte et à l'embarras de sa position. Le général, après son départ, ne fit aucune réflexion, et ses hôtes durent imiter sa réserve ; mais toutes les figures semblaient s'interroger, et le général lui-même resta soucieux et préoccupé.

Gerbaut marcha long-temps avant de rentrer chez lui ; il avait besoin d'être seul et de calmer un peu par le mouvement extérieur l'agitation presque folle à laquelle il était en proie. Le chaos était dans sa tête et ce fut à grand-peine qu'il parvint à mettre un peu d'ordre dans ses idées et à prendre une résolution. Il rentra bien tard, et sa femme, qui l'attendait avec impatience, ne put retenir un cri d'effroi lorsqu'elle le vit revenir pâle et bouleversé.

—Qu'est-il donc arrivé ? lui demanda-t-elle. —Rien, dit Gerbaut se laissant tomber sur une chaise, épuisé de fatigue et d'émotion, et posant sur la table un petit paquet ; vous me coutez bien cher, ajouta-t-il.

En vain Mme Gerbaut, cherchant à le calmer, voulut en savoir davantage. —Demain, répondait-il, demain nous verrons. Je sortirai de bonne heure...laisse-moi et sois tranquille. Demain, je te dirai tout.

Dès le matin, le capitaine reprit le chemin de l'hôtel où il avait passé la veille, et bien qu'il marchât résolument, un trouble inexprimable agitait son pauvre esprit. Comment allait-il se présenter ? De quel air serait-il reçu ? Et le serait-il seulement ? Faudrait-il donc écrire ? Constater ce qu'il lui coûtait tant à confesser ? Pourtant il ne pouvait rester sous le poids qui l'écrasait. Il se répétait de cent façons diverses le terrible aveu qu'il lui fallait faire. Avec quelles paroles aborder le général pour prévenir un mot, un regard qu'il n'eût jamais oublié ni pardonné ! L'accueil du valet du chambre ne l'inquiétait guère moins et avec celui-ci toute explication était impossible. Gerbaut était fou quand il arriva. Ce n'est pas Baptiste qu'il rencontra, mais le domestique auquel il

s'adressa s'empressa de l'annoncer. Celui-là, sans doute, ne sait rien, pensa-t-il. Quelle angoisse ! le général, va-t-il le recevoir ? Oui. On le fait entrer. Gerbaut n'ose lever les yeux. Il s'assure d'un regard que la porte est fermée sur lui. Alors, sans hésiter, d'une voix sourde et rapide, comme un homme qui accomplit un sacrifice cruel : —Je ne puis m'abuser, général, dit-il, sur ce qu'il y avait d'étrange hier au soir dans ma conduite, ni sur les doutes qu'elle a pu faire naître ; je n'en saurais supporter l'idée, et, quoi qu'il m'en coûte, je viens vous avouer toute l'étendue de mon malheur et l'humiliation où il me réduit.

Le général, qui avait fait un geste pour l'interrompre, le laissa poursuivre. Gerbaut continua en s'animant par degré : —Ma misère est au comble. Là est toute mon excuse. Je suis à la charge de ceux dont je devrais être le soutien. Une femme, une mère, infatigable assure à peine, au prix d'un travail sans relâche, le pain de la journée à nos pauvres enfans. Je n'y touche qu'en frémissant à ce pain de douleur !

—Capitaine ! interrompit le général tout ému.

Mais Gerbaut n'entendait et ne voyait plus rien, et s'il se fût arrêté, peut-être n'eût-il pas achevé, car le plus pénible lui restait à dire. Poussé par l'exaltation du désespoir, il continua sans rien écouter. —Je ne me reproche pas moins un repas meilleur pris loin de ceux qu'accable ma cruelle destinée. Assis à votre table, où me poursuit ce tableau déchirant, je cède à l'irrésistible désir de porter à mes pauvres filles quelques débris de votre abondant superflu, et je parviens presque toujours à soustraire à leur profit quelques portions de ce qui m'est offert ! C'était ma position hier au soir, et je serais mort de honte s'il m'avait fallu rendre vos convives et les gens à votre service témoins de l'abaissement où la pauvreté m'a fait descendre ! J'étais ridicule, ce qui est pis que d'être coupable aux yeux du monde : mais aux vôtres, général, je ne pouvais rester en état de suspicion...

La voix de Gerbaut s'affaiblissait et il commençait à parler avec moins de volubilité. Le général put répondre : —Trente années honorables vous placent au dessus de tout soupçon. —D'ailleurs voici qui répond à tout, et il faisait briller, aux regards étonnés de Gerbaut, la montre tant cherchée. C'est à moi de vous demander pardon à tous, poursuit le général ; j'étais, sans m'en douter, placée dans mon gousset, où je l'ai retrouvée le soir devant Baptiste ébahi.

—Si j'avais su !... murmura Gerbaut pétrifié.

Ne regrettez rien, reprit le général en lui tendant la main, j'ai appris ce que vous n'auriez pas dû me cacher ; mais il n'y avait que la crainte d'une supposition flétrissante qui pût vous décider à découvrir vos plaies si douloureuses. C'est un ami qui vous a entendus ; bientôt vous aurez de mes nouvelles.

Gerbaut sortit plus calme, mais encore tout confus. A quelques jours de là, il reçut une invitation à dîner chez le général. Les convives étaient ceux de la dernière réunion. L'amphytrion ne manqua pas de conter, en s'excusant, l'incroyable distraction dont il s'était si tard aperçu, le capitaine, placé près de lui à table, trouva sous le pli de sa serviette sa nomination à un poste honorable et modeste qui assurait désormais l'existence à sa famille.

J. CAUCHOIS-LEMAIRE.

DECES.

—En cette ville, le 18, le Dr. William Robertson, à un âge avancé, et l'un des plus anciens médecins de cette ville. Le Dr. Robertson vint en Canada en 1806, comme assistant-chirurgien dans le 49^e régiment ; il fut promu ensuite au grade de Chirurgien dans le 4^e ; il servit durant la guerre de 1812 et 1813 et se retira à demi-paie en 1815. Il se fixa en cette ville où il exerça avec avantage pendant cette longue période ; il fut pendant plusieurs années le médecin en chef de l'hôpital général et premier professeur au collège McGill.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19^{me} Juillet 1844.

AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerre Américaine, dans "L'Infanterie Légère des Frontières, et Les Voyageurs Canadiens."

Ces deux Corps dans la version Française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20^{me} Février dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au *Script*, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants, sont avertis qu'ils peuvent réclamer le *Script*, en remplissant les formalités et conditions mentionnées, en la dite annonce du 20^{me} Février dernier.

Les journaux publiés en Français, qui ont été priés d'insérer l'annonce sus-mentionnée, sont priés d'insérer le présent avis, durant le temps non expiré.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLEGE

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

LES Exercices Littéraires du COLLEGE DE L'ASSOMPTION, auront lieu le 30 et le 31 JUILLET courant. La première séance aura lieu le 30 à 1 HEURE, P. M., et la dernière dans l'après-midi du 31. Les parents des Elèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister.
22 juillet.

COLLEGE DE MONTREAL

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLEGE DE MONTREAL auront lieu le 30 et 31 du courant, en quatre séances, deux le matin et deux le soir; celles du matin commenceront à 8 HEURES, et celles du soir à 10 HEURE. Personne ne sera admis à la dernière séance à moins d'être pourvu d'une carte d'entrée. Le tout sera terminé par la distribution solennelle des prix. Immédiatement après commenceront les vacances; et les classes s'ouvriront de nouveau le 15 de SEPTEMBRE.

BAILE, Ptre. DIRECT.

P. S. Pour avoir des cartes d'entrée s'adresser au collège.

SERONT VENDUS MERCREDI, 31 du présent, au presbère de Nicolet, les EFFETS D'EGLISE, et les LIVRES de feu M. LEPROHON curé de la paroisse de Nicolet. Cette VENTE n'aura lieu que sur les DEUX HEURES P. M. à la suite des exercices littéraires du séminaire.
Trois-Rivières, 19 juillet.

P. ARCHAMBAULT, Vic. Gén.

B. FORTIN, Ptre. Chap.

Exécuteurs testamentaires.

DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Potier, Curé de lieu. — Les lettres franches de port.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARK et Cie.

A VENDRE.

A CE BUREAU,

CANTIQUÉ pour la TEMPÉRANCE.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
New-York.

"Nous sommes certains que les MM. du

Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) es marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondants achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres de tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

DÉDIE À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pour ont, s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.— Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'impression de chacun à en faire l'acquisition.

COLLEGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLEGE nouvellement établi par les soins de l'Evêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLEGE.

Le PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'études des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algebre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiques des Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles-Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Etudes Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture-Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parents auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers: outre l'explication familière du Catechisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Eglise catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parents ou correspondants ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevra pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an: cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront punctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. MULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 25 cts. Chaque insertion subséquente, 15 cts. Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 50 cts. Chaque insertion subséquente, 30 cts. Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 1 dollar. Chaque insertion subséquente, 60 cts.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

Ptre.
Mre.